



Bienvenue à  
**MARAÇON**

**Commune de Maraçon** – Location de biens communaux



021 907 81 25 (Fax : 021 907 81 40)

[commune.maracon@bluewin.ch](mailto:commune.maracon@bluewin.ch)

**Marche à suivre pour la location des biens communaux (refuge ou salle villageoise) de et à 1613 Maraçon**

**Idée d'une manifestation à Maraçon**

Nombre de personnes :

<b>Environ 50 personnes (places assises)</b>	<b>Environ 120 personnes (places assises)</b>
<b>Le refuge serait parfait</b> 	<b>La salle villageoise correspondrait parfaitement</b> 
Réservation du refuge <u>par téléphone</u> au bureau communal	Réservation de la salle villageoise <u>par téléphone</u> au bureau communal
<b>« Première arrivée, première servie » ou « Premier arrivé, premier servi »</b>	
Le contrat de location du refuge est rempli (1 exemplaire) par la ou le locataire soit : <ul style="list-style-type: none"><li>• Directement lors des heures d'ouverture du bureau communal</li><li>• En le demandant par courrier ou courriel au bureau communal</li></ul>	Le contrat de location de la salle villageoise est rempli (1 exemplaire) par la ou le locataire soit : <ul style="list-style-type: none"><li>• Directement lors des heures d'ouverture du bureau communal</li><li>• En le demandant par courrier ou courriel au bureau communal</li></ul>
<b>La facturation intervient lors de l'établissement du contrat</b>	
<b>La validation est définitive à la réception du paiement</b>	
La ou le locataire s'organise pour la réception et le retour des clés du refuge avec l'employeur communal	La ou le locataire s'organise pour la réception et le retour des clés de la salle villageoise avec la concierge
<b>La manifestation a lieu</b>	
Rangements, nettoyages et démontages de la signalétique et retour des clés par la ou le locataire	